

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat |
| Herausgeber: | Société de communication de l'habitat social |
| Band: | 35 (1963) |
| Heft: | 12 |
| Artikel: | L'eau fournie aux Parisiens est pratiquement impropre à la consommation |
| Autor: | [s.n.] |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-125531 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'eau fournie aux Parisiens est pratiquement impropre à la consommation

Une prise de position du Congrès français d'hygiène.

27

Le Parlement, saisi par le gouvernement d'un projet relatif «au régime et à la répartition des eaux et à leur protection contre la pollution», a-t-il discuté vainement sur un plan dépassé, dangereux pour l'hygiène publique et qui est en fait une «absurdité»?...

Il semble bien, si l'on indique que ce qualificatif est celui employé par le professeur Boyer qui, avec le Dr d'Anglejan, vient de condamner toute la politique de l'eau actuelle, au cours du 43^e Congrès d'hygiène qui vient de se tenir à l'Institut Pasteur de Paris sur le thème: «Problèmes actuels de l'eau potable dans les grandes agglomérations.»

Aussi bien, le professeur Boyer a-t-il pu affirmer: «Le public ne peut plus ignorer la pollution virale et chimique de l'eau qu'on lui fait absorber. J'estime que devant l'impassé actuelle, il importe d'élaborer très rapidement un plan convenant aux perspectives d'avenir et tenant compte d'impératifs économiques, certes, mais aussi d'exigences sanitaires élémentaires.»

Ce plan, indiquons-le, semble en totale contradiction avec ce qui est prévu officiellement aujourd'hui.

En effet, l'eau mise à la disposition du public – et celle qu'absorbent notamment des millions de Parisiens – ne peut plus être nommée «potable», mais tout au plus «eau de canalisation publique». Elle ne saurait être consommée sans de graves inconvénients, provenant pour sa majeure partie de rivières dont la pollution biologique et chimique ne cesse de s'aggraver. Le phénomène est d'ailleurs d'autant plus préoccupant que les méthodes modernes d'épuration, et les moyens en découlant, ne fournissent aucun système d'épuration efficace et pratique.

La pollution provient des égouts, déversant dans les cours d'eau urines et matières fécales qui, jadis étaient épurées par les sols. On transporte ainsi les bacilles tuberculeux et les virus poliomyélitique, hépatite épidémique, etc., qu'éliminent des sujets atteints plus ou moins gravement, ou même sous forme inapparente. Or, les procédés d'épuration biologique ne sauraient détruire le bacille de Koch ni les virus. L'expérience en a fourni formellement la preuve.

La pollution vient encore des substances toxiques distribuées par nombre d'usines, des produits chimiques utilisés par les agriculteurs en tant que désherbants ou insecticides, des produits détergents synthétiques, émulsionnés, moussants, employés par les blanchisseries comme les ménagères interdisant l'auto-épuration des eaux. Ces produits toxiques ont empoisonné les cours

d'eau au point que de nombreuses espèces de poissons, hier encore abondantes, ont aujourd'hui disparu.

La pollution est aussi le fait des hydrocarbures, rejetés par les remorqueurs et péniches, qui, formant une pellicule à la surface des rivières et des fleuves, empêchent la réoxygénération, donc l'auto-épuration spontanée.

Enfin la pollution vient aussi des substances radio-actives dont les dangers n'en sont qu'à leurs prémisses.

Quoi qu'il en soit, ces sources de pollution multiples font que chlorée ou filtrée, l'eau ne peut plus être considérée comme eau potable. Le fait est d'autant plus redoutable qu'on abuse les Français en leur laissant supposer que la base de consommation principale de leur alimentation est hygiénique, en raison des contrôles dont elle est l'objet.

Or, cette eau, en dehors d'un mauvais goût certain, contient des micro-organismes pathogènes et les virus, impossibles à éliminer, sont un grave danger, notamment pour les nourrissons. Aussi convient-il d'indiquer que pour tout enfant non vacciné contre la poliomyélite et surtout pendant sa première année, il est indispensable de ne donner que de l'eau bouillie ou de l'eau minérale.

Le professeur Boyer signale aussi la présence de micro-organismes soprophytes, de plus en plus nombreux, au point que dans certains cours d'eau la consommation du permanganate de potassium a passé de 5 mg-litre en 1880 à 80 mg-litre en 1960.

Par ailleurs, il souligne les inconvénients des substances toxiques sur l'organisme. Il s'agit notamment des nitrites et nitrates, venant des matières organiques rejetées par les égouts. Les nourrissons prédisposés peuvent spécialement réagir à ce fait. Mais il faut encore signaler les dangers présentés par les détergents, engrains phosphorés ou azotés, produits soufrés qui aboutissent tous, d'une façon ou d'une autre, dans les cours d'eau.

La toxicité de l'eau de la Seine est indiscutable puisque le professeur Lépine, dans de l'eau prélevée en amont de Corbeil après filtrage, chloration et stérilisation, n'a pu faire vivre au-delà de vingt-quatre ou de quarante-huit heures des cellules ensemencées. Pire encore, il a pu utiliser, pour préparer son vaccin, un virus poliomyélitique isolé dans l'eau d'alimentation de Paris...

L'eau de canalisation contient également des produits cancérigènes – notamment des hydrocarbures d'origine pétrolière – et allergènes provoquant des réactions d'intolérances notoires.

Aussi convient-il de conseiller aux habitants des grandes

Sites muséologiques et villes-musées en Bulgarie

28

agglomérations de ne pas absorber «l'eau de la ville», mais bien de l'eau de source, ou de l'eau de puits contrôlée, ou de l'eau «minérale». En effet, alors qu'il faut, par jour, pour les besoins familiaux trois litres d'eau potable par personne, il en faut trois cents pour les besoins de l'hygiène et du ménage.

Malheureusement, dans la région parisienne, seuls certains privilégiés bénéficient de l'eau de source – notamment les préfectures et les ministères. Encore la paient-ils au prix de l'eau polluée et l'utilisent-ils pour tous les usages, puisqu'elle arrive en canalisations normales.

D'ailleurs, peu à peu, la proportion d'eau de source, dans le volume général, tend à diminuer et progressivement la pollution générale s'exaspère encore, en dépit de tous les efforts des services préposés au contrôle.

Le renforcement du contrôle devient d'ailleurs impossible dans la mesure où son coût serait extraordinaire. La chose est si vraie que certaines usines, malgré les règlements en vigueur, envisageraient plutôt d'être pénalisées pour non-observation des textes que de supporter les dépenses qu'on serait obligé de leur imposer...

Dans ces conditions, le professeur Boyer estime qu'une seule solution est à proposer, de toute urgence: la mise sur pied du système de la double canalisation, permettant d'alimenter les villes d'eau de source réellement potable, d'une part, et d'eau de rivière, chlorée et filtrée, d'autre part. En dépit, sans doute, du coût élevé de cette nécessaire opération, on resterait pourtant très loin des tentatives inutiles d'assainissement des eaux de rivière, telles qu'on peut les envisager.

Aussi bien la mise sur pied du double réseau pourrait se réaliser par étapes, d'abord grâce à l'installation de bornes – fontaines d'eau de source, et de robinets distributeurs par pâté de maisons comme chez les commerçants; ensuite par une adduction avec compteur collectif dans chaque immeuble; enfin par distribution dans chaque département.

Le professeur Boyer, dans cette perspective, estime d'ailleurs que sa réalisation permettrait de rendre inutile la captation des eaux du val de Loire, puisque l'Oise, la Seine et la Marne pourraient suffire à ravitailler l'agglomération parisienne en eau non alimentaire.

Il reste à décider. C'est un problème de gouvernement. Il est vital – et urgent – dans l'intérêt de la population car les indications fournies sont parfaitement redoutables.

Située «à la limite de l'Orient et de l'Occident», la terre bulgare conserve les témoignages des diverses cultures qu'elle a reçues ou, comme ce fut le cas pour l'ancienne Thrace, qu'elle a engendrées. Les monuments helléniques et romains, thraces, celtes et slaves, puis, au Moyen Age, avant la domination turque, les premiers produits d'une culture nationale qui s'épanouira beaucoup plus tard, à la fin du XVIII^e et au XIX^e siècle, ces vestiges abondent en Bulgarie. A telle enseigne que ne pouvant les rassembler dans des musées, l'Etat a créé par des arrêtés ministériels «des sites muséologiques et des villes-musées».

C'est ainsi que les vestiges d'anciennes villes romaines, telles la zone de Guiguen (l'antique Escus) et celle de Nikup (Nicopolis ad Istrum), ou les emplacements des capitales bulgares du Moyen Age (Pliska, Preslav, etc.) ont été déclarés sites muséologiques et placés de ce fait sous un régime spécial, qui en assure le contrôle constant, la consolidation et la restauration.

Pour les villes-musées, notamment Nessébar, l'ancienne colonie grecque de Messambria, fondée au VI^e siècle avant notre ère, le régime adopté, en dehors de l'entretien des monuments, porte essentiellement sur la réglementation des constructions nouvelles: c'est ainsi que «dans la partie ancienne de la ville de Nessebar, les fils électriques passeront sous terre, et, à la place des poteaux électriques ordinaires, il y aura des réverbères artistement ornés».

Ces mesures en faveur des sites classés sont décrites par M. Velzar Velcov, chargé de cours à l'Université de Sofia, dans la revue *Museum*¹ (publiée trimestriellement par l'Unesco) et dont le dernier numéro est en grande partie consacré aux musées de Bulgarie. On peut y lire également des études sur le rôle éducatif des musées et sur leur organisation, ainsi que la description de ceux d'entre eux qui sont consacrés à l'histoire naturelle, à l'archéologie, aux beaux-arts.

On trouvera par ailleurs, dans le même numéro de *Museum*, les résultats d'une importante enquête, effectuée sous les auspices de l'Unesco et du Conseil international des musées, sur «l'utilisation du film culturel et scientifique dans les musées du monde».

Informations Unesco.